

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

----- DÉCISION -----

numéro
MLDC_220126_007

portant sur

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022 POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'ENSEMBLE LUTEVA RAMADIER POUR L'INSTALLATION DU CENTRE SOCIAL

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'alinéa 26 de l'article L2122-22,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

CONSIDÉRANT l'importance des usages de l'espace Luteva / Ramadier par les associations et les administrés,

CONSIDÉRANT la très mauvaise qualité de la gestion énergétique des bâtiments et le coût très élevé de chauffage de l'ensemble,

CONSIDÉRANT la volonté de développer un centre social,

CONSIDÉRANT la volonté de développer le bois énergie,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention d'un montant de trois cent quatre vingt seize mille euros (396 000 €) auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 pour la rénovation thermique et mise en accessibilité de l'ensemble Luteva Ramadier pour l'installation du centre social, sur un montant de dépenses éligibles d'un million deux cent six mille cinq cent euros Hors Taxes (1 206 500 € HT),

ARTICLE 2 : Cette dépense serait imputée sur le budget principal, chapitre 13, article 1321,

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes et transmise au service du contrôle de légalité.

Fait à Lodève, le vingt six janvier deux mille vingt deux,

Le Maire,
Gaëlle LÉVÈQUE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.